

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Arrêté n° AE-F09316P0174 du 03/10/2016
portant décision d'examen au cas par cas
en application de l'article R122-3 du code de l'environnement

Le préfet de région,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L122-1, R122-2 et R122-3 ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L341-1 et L341-3 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 26 juillet 2012 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n°R93-2016-04-14-001 du 14/04/16 portant délégation de signature à Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F09316P0174, relative à la réalisation d'un projet de défrichement pour vente de lots sur la zone d'activités Grandes Blâches sur la commune de Le Poët (05), déposée par l'entreprise Communauté de communes du Laragnais, reçue le 19/08/2016 et considérée complète le 30/08/2016 ;

Vu la saisine de l'agence régionale de santé en date du 01/09/2016 ;

Considérant la nature du projet, qui relève de la rubrique 51a du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas les défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, comprise entre 0.5 et 25 hectares et consiste à procéder au défrichement des parcelles cadastrées A 1736 à 1751 et A 1753 à 1755 sur une superficie de 34000 m² ;

Considérant que ce projet a pour objectif la création d'une zone d'activité ;

Considérant la localisation du projet au sein d'un boisement de chênes Pubescents ;

Considérant que le projet est inscrit au sein de deux zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique N°930020097 et 930020012 "Plateaux des Taillas et du Grand Bois".

Considérant que la voirie du projet a déjà été effectuée ;

Considérant le projet est situé en zone AU1x du PLU approuvé le 15/02/2016, zone destinée à accueillir des activités à dominante tertiaire et accessoirement des activités secondaires de type artisanat local.

Considérant l'avis favorable, sous recommandations, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2005-189-2 du 8 juillet 2005, relatif à la destruction obligatoire de l'ambrosie.

Considérant les impacts du projet sur l'environnement qui sont essentiellement liés à la phase travaux ;

Arrête :

Article 1

Le projet de défrichement des parcelles cadastrées A 1736 à 1751 et A 1753 à 1755 situé sur la commune de Le Poët (05) n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de région. La présente décision est notifiée à la Communauté de communes du Laragnais.

Fait à Marseille, le 03/10/2016.

Pour le préfet de région et par délégation,
Pour le directeur et par délégation,
L'adjointe à la chef d'unité évaluation environnementale

Delphine MARIELLE



Voies et délais de recours

Décision dispensant le projet d'étude d'impact :

Recours gracieux :

Monsieur le Préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248
13331 - Marseille cedex 3
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Commissariat général au développement durable
Tour Voltaire
92055 La Défense Sud